

Compte rendu

Réunion ETR 31/08/21

9h30 : début de la réunion

Présents : Robin Coquille (St Denis de l'Hôtel) et rapporteur de séance, Geza Kas (Montargis), Camille Rocheteau (Tours), Céline Decap (CD18), Baptiste Cerda (Bourges), Christophe LAROCHE (Tours), Yannick LE CLEAC'H (président du CRECVL), Patrick Lefort (CTS)

Excusés : Guillaume Enrico (St Jean de la Ruelle), Nicolas DiMattia (St Jean de la Ruelle), Sébastien Robineaux (Médecin CRECVL), Manuel Diaz (Meung sur Loire)

Absents : Cyrille Bellet (Joué les Tours), Amaury Bonneau (GECER), Eléa Coquard (Trésorière CRECVL),

Préambule

- Mise en place d'une nouvelle application mobile « MyCoach » par la FFE. Application disponible sur téléphone, comprenant diverses séances de groupe et individuel.
- Nouvelle version de l'extranet au 01 septembre.
- Évolution des missions du CTS vers des missions nationales,
- Selon les décisions du CDFFE du 06 septembre ces propositions devront être adaptées en conséquence.

Composition de l'ETR pour l'année 2021/2022

Christophe Laroche, superviseur des armes.

Sabre : Baptiste Cerda / Geza Kaz(*) / Nicolas Di Mattia / Cyrille Bellet(*)

Fleuret : Camille Rocheteau / Céline Decap

Epée : Manuel Diaz / Robin Coquille

Section artistique : Guillaume Enrico

Arbitrage : 1 référent par arme,

Procédure de vacation régionale : facturation de la prestation par le club et/ou l'autoentrepreneur.

(*) Rappel : pour être membre de l'ETR il est impératif d'officialiser son appartenance via le document envoyé par le comité. Ce document permet, en outre, à la trésorière de rembourser les frais inhérents aux actions menées par l'ETR pour tout membre adhérent.

Tous concernés

Suite à la conférence des présidents et des enseignants du 03 juillet 2021, Programme pour lutter contre les violences, plusieurs affichettes seront diffusées aux clubs afin d'être distribuées à chaque licencié.

Affiche pour expliquer le signalement en cas d'atteinte à l'intégrité humaine

- Mise en place de procédure avec la FFE et l'Etat
- Concerne toute personne victime ou témoin ainsi que les dirigeants du club,
- La procédure est clairement identifiée par un dépôt de plainte aux services concernés qui diligenteront une enquête sous la responsabilité du procureur.

Vie sportive

De part un calendrier fédéral contraint et un format exigeant, la réflexion se porte sur une approche par « bloc » d'épreuves afin de :

- 1- Respecter le cadre fédéral fixé,
 - 2- Libérer des week-ends incitant les clubs à mieux appréhender l'organisation globale de la saison,
 - 3- S'adapter au contexte sanitaire et post-olympique prégnant,
- Plateau sportif (voir fiche en annexe)
- Catégorie concernée : de 8 à 12 ans soit M9, M11 et M13 première année
 - 3 épreuves sur l'année
 - o Week-end du 23-24-25 octobre
 - o Week-end du 18 au 20 février
 - o Sabre du 9 au 12 avril / Fleuret du 12 et 13 mars / épée du 07 au 08 mai
 - Inscription à 5€
 - Arbitrage gratuit et compris dans le cycle de formation des arbitres, des animateurs et éducateurs,
 - Système de récompense pour la présence sur les plateaux
 - o Bretteur
 - o Cadet Gascon
 - o Mousquetaire
 - Animation par un membre ETR (vacation)

→ Regroupement loisir

- Concerne les catégories M17 à Vétérán
- 1 regroupement par trimestre
- Pour les 3 armes sur le même lieu si possible
- Frais d'inscription à hauteur de 5€
- Programme de la journée : divers ateliers, fonda, leçon individuelle, pédagogie collective, réparation matériel, détection de pannes,
- Animation par un membre de l'ETR (vacation)
- Les dates seront fixées après validation par le CoDir du CRECVL et celui de la FFE prévu le 06 septembre,

→ Formation animateur et éducateur

- Nombre d'heures revue à la baisse lors des stages / regroupement,
- Format de 100h pour éducateur/animateur, 60h pour la région et 40h en club
- Possibilité de passer les CQP jusqu'en octobre 2022. Les CQP seront toujours valables pour ceux ayant été diplômés, mais ne pourront plus être passés après cette date.
- La FFE et l'IFFE ont entamés un diagnostic de ces diplômes pour les faire évoluer.

→ JNA

- La JNA aura lieu le dimanche 19 septembre
 - o Le matin pour les candidats inscrits inscrit sur la saison 2020/2021
 - o L'après-midi pour les sections ainsi que les candidats 2021/2022
- Tous les nouveaux arbitres en formation devront être détenteur du PSC1 pour voir leur formation validée.
- Il est fortement recommandé aux anciens arbitres de passer le PSC1 s'ils ne l'ont pas.
- WEBinaire FFE samedi 19 septembre de 10h à 12h avec l'intervention du président de la FFE et d'autres intervenants.

→ Mise en place par la FFE d'une «Journée Nationale des Enseignants »
deux week-ends par an.

- Formation pour les éducateurs et les enseignants à l'échelle nationale, interrégionale ou régionale,
- Encadrement organisé par l'IFFE,
- Lors de ces deux week-ends (4-5 décembre / 23-24 avril), pas de compétitions ou d'évènements à organiser sur ces dates.

→ Filière compétitive

- Contraintes du calendrier FFE
- Possibilité de mutualiser des dates avec la Zone « Grand Ouest » pour une mise en communs des quotas avec 1 place par comité de préservé, sous réserve de connaître les quotas
- « Blocs » regroupant toutes les catégories sur 3 ou 4 jours, de préférence pendant les vacances.
- Limite les organisateurs mais concentre la saison,
- 3 blocs sur toute la saison
 - o 1^{er} bloc : le 23/24/25 octobre avec le 1/8 de final M15
 - Samedi : M17 – M20
 - Dimanche : Vétéran – M20
 - Lundi : M15 et plateau
 - o 2^{ème} bloc : du 18 au 20 février
 - o 3^{ème} bloc : championnat régional individuel et par équipe, et dissocié par arme (calendrier FFE incompatible),
 - Sabre : du 9 au 12 avril
 - Fleuret : du 12 au 13 mars
 - Epée :
 - M13 à M20 : le 12 et 13 mars
 - Séniors, vétérans et plateaux le 07 et 08 mai
- 1/4 de final M15 fleuret organisé à Tours le 15 et 16 janvier, sous réserve de l'accord de la zone et de la FFE.
- **Demande de dérogation pour motif personnel, professionnel, scolaire, universitaire ou médical :**
 - o **La décision est de lever cette procédure et de ne plus prendre en compte de demande quel que soit le motif.**

→ Classement

- Le classement national sera pris en compte pour les sélections aux différents Championnats de France.
- La participation au championnat régional de la catégorie est impérative pour une sélection au championnat de France de la même catégorie.
- L'ETR s'appuiera, en priorité, sur les classements régionaux pour effectuer les sélections aux différents championnats de France

→ Participation aux CN

- La participation à certains Circuits Nationaux , quelle que soit l'arme, est soumise à quotas. La pré-sélection se fera :
 - o soit en région,
 - o soit en inter-région (zone ou interzone) avec mise en commun des quotas (-1). Chaque région conversera 1 place.
- Le 1^{er} CN est Open compte tenu de la précocité de date (septembre).

→ Calendrier

- Projet pré-calendrier régional (voir annexe1).

Réserve :

Ces propositions seront présentées au CoDir du CRECVL du 31/08/2021 et adaptées suivants :

- 1- La validation du CoDir du CRECVL,
- 2- Le cadre fixé par la FFE après le 06 septembre 2021 (CoDir FFE),
- 3- Diffusion des documents à l'issue du CoDir FFE.

Fin de réunion : 17h00